



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts de France

Relevé de décisions de la séance du 29 novembre 2017

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Denise LECOCQ
- Etienne LEFEBVRE
- Valérie MOREL

Décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Modification du PLU de Watten (59)
- Révision du PLU de Haucourt (59)
- Révision du zonage d'assainissement de Dehéries (59)
- Elaboration du PLU de Bachivillers (60)
- Elaboration du PLU de Lavilletterre (60)

Avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Elaboration du PLU de Fenain (59)
- Révision du PLU d'Orry la Ville (60)

Délibération sur un cadrage préalable formel

Néant

Désignation d'un coordonnateur de la MRAe pour un dossier non soumis à délibération collégiale

Néant

Autres décisions

- Dans l'état des informations fournies dans les grilles d'analyse renseignées par la DREAL, et en tenant compte des autres dossiers d'avis à instruire d'ici la fin de l'année, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour les dossiers suivants soumis à évaluation environnementale :
 - élaboration du PLU de Hodenc l'Evêque (60)
 - élaboration du PLU de Saint-Sulpice (60)
 - élaboration du PLU de Villotran (60)
- Actualisation de la délégation prévue à l'article 17 du décret n°2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au CGEDD

La présidente de la MRAe

Patricia CORREZE-LENEE